ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénéficiaires

Question écrite n° 121794

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur certaines mesures qui pourraient être mises en oeuvre afin de contribuer à limiter les dépenses de santé des particuliers et, ainsi, palier le déficit de la sécurité sociale. Actuellement, aucun Français n'est en mesure d'évaluer le montant des soins dont il a bénéficié et qui a été pris en charge par la sécurité sociale. Or une prise de conscience par chacun de ce montant pourrait permettre de mieux maîtriser et de réduire, dans une certaine mesure, nos dépenses en la matière. En effet, cette information permettrait de responsabiliser chacun des bénéficiaires de l'assurance maladie et d'inciter ces derniers à mieux contrôler leurs dépenses de santé. Par ailleurs, afin de limiter le coût de cette mesure, il pourrait être envisagé que ce relevé soit envoyé avec les relevés de remboursements existants. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si un tel dispositif, qui répond à l'impératif de maîtrise de la dépense publique que s'est fixé le Gouvernement, pourrait être mis en place.

Données clés

Auteur : M. Patrick Balkany
Circonscription : Hauts-de-Seine (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 121794
Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11943
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)